

GARANTIE

Plastivan SA accorde une garantie de 20 ans sur les sols Viligno en usage résidentiel et de 5 ans en usage commercial, à partir de la date d'achat.

Les conditions de garanties sont basées sur la connaissance actuelle et l'utilisation correcte du produit. Plastivan SA décline toute responsabilité et annulera sa garantie, en cas de non-respect des instructions de pose en vigueur au moment de la pose qui se trouvent au site web de Plastivan SA. La garantie se limite à la fourniture ou le remboursement du produit à remplacer. Les coûts de démontage, de remplacement, la main-d'oeuvre ou autres frais (p.ex. frais de transport), ne sont pas inclus dans la garantie.

Dans le cas où une usure inhabituelle survient au sol Viligno durant la période de garantie, seule la partie du sol défectueuse sera remboursée ou échangée par Plastivan SA. L'indemnisation éventuelle sera forfaitaire et tiendra compte d'un coefficient devétusté proportionnel au temps écoulé depuis la date d'achat du produit.

La garantie est exclue s'il n'a pas été tenu compte des mesures de précautions suivantes :

- Les sols Viligno sont uniquement adaptés pour des poses à l'intérieur, dans des espaces chauffés, à l'exception des vérandas!
- Une fois le produit installé, les défauts visibles ne seront plus pris en considération.
- Une exposition directe de votre sol aux rayons du soleil doit toujours être évitée. Veillez pour cela à pouvoir obscurcir la pièce.
- Les pieds des meubles doivent être pourvus de protections. Sous les chaises à roulettes, placez un tapis de protection.
- Viligno n'est pas adapté pour le recouvrement de murs ou de marches d'escalier.
- Evitez les saletés, le sable, la terre,... à vos chaussures avant de pénétrer sur un sol Viligno. Prévoyez si possible un paillason sans dos en caoutchouc.
- Les animaux domestiques avec des ongles pointus peuvent provoquer des griffes dans le sol.
- Les cigarettes, alouettes, ... ne peuvent pas toucher le sol afin d'éviter des dégâts irréversibles.
- L'utilisation de produits de nettoyage agressifs, d'abrasifs ou de savon sont formellement interdits.
- Eloignez toujours rapidement tout objet pointu ou tranchant, les produits agressifs ou les liquides salissants de votre sol.

Pour plus d'informations concernant l'installation, l'entretien et la garantie, veuillez consulter le site www.viligno.com.